



Pôle vie citoyenne, culturelle et sportive
Service bibliothèque

Décision n° 2023-265

Objet : Contrat de prestation de services avec l'autrice Hélène FROUARD

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est intéressant pour la médiathèque d'organiser pour le public qui la fréquente, un atelier autour du chant des oiseaux, proposé le 18 octobre 2023,

DECIDE d'approuver le contrat de prestation de services à passer avec la journaliste et autrice Hélène FROUARD dont l'adresse est située 105, boulevard Voltaire à Paris (75011) pour un montant de 286,75 € TTC.

DECIDE de le signer.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 29 septembre 2023



Philippe LAURENT